

5èmes Journées nationales de France urbaine

Reims, 22 et 23 septembre 2022

Jeudi 22 septembre 2022 – 15h45-17h15

Atelier n° 9 : Sécurité et prévention

Responsables France urbaine : Maxime Merlin et Marion Tanniou

Animation : David MARTI, maire du Creusot et président de la communauté urbaine du Creusot-Montceau, **co-président de la commission « Sécurité et prévention » de France urbaine**

Intervenants pressentis :

- *Christian GRAVEL, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)*
- *Mathieu KLEIN, maire de Nancy, président de la métropole du Grand Nancy, co-président de la commission « Solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté » de France urbaine et président du Haut Conseil du Travail Social*
- *Anne-Marie FAUVET, présidente du Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)*
- *Nicolas NORDMAN, adjoint à la maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale*
- *Nadia ZOURGUI, adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la tranquillité publique, la police municipale, la prévention de la délinquance et de la médiation*

Problématique :

Comment favoriser le lien social et la réussite des politiques publiques de proximité dans une approche globale de la sécurité et de la prévention ?

Garants de la tranquillité publique, les élus des grandes villes se mobilisent depuis plusieurs années pour assurer leurs missions dans leurs territoires et comme le démontre le rôle des polices municipales, ces missions se sont rapidement développées, dans un contexte également en pleine mutation. Dès lors, dans les grandes villes et agglomérations françaises, la sécurité se caractérise comme une politique publique protéiforme qui comporte des temporalités différentes lorsqu'il est question du volet répressif ou du volet préventif.

Dans le premier cas, il s'agit d'abord d'une mission régaliennne pour laquelle les maires ne peuvent s'y substituer même si elle reste au cœur des préoccupations des habitants. Toutefois, la sécurité embarque désormais une série d'acteurs dont les collectivités locales, qui à leurs différents niveaux, sont des partenaires incontournables avec lesquels se sont construites des instances collectives de co-production de la sécurité et des systèmes de contractualisation. D'ailleurs, si les dispositifs ont tendance à s'empiler et se complexifier, ils apparaissent de plus en plus transversaux à l'image de ceux en lien avec la politique de la Ville, l'éducation ou encore la santé.

S'agissant dans le deuxième cas de la prévention, de nombreux acteurs de proximité (bailleurs sociaux, transporteurs, travailleurs sociaux, associations, médiateurs...) participent eux aussi à la production des politiques publiques et peuvent être parties prenantes des dispositifs de concertations (CL/CI/CMSPD par exemple).

Enfin, au regard des difficultés sociales que la crise sanitaire a pu exacerber, il existe aujourd'hui des risques (fractures territoriales, perte de lien avec les administrés, violences et dégradations...) qui cumulés, concourent à la fragilisation de la cohésion sociale. En parallèle, il est important pour les élus locaux et leurs services de restaurer le lien de confiance et de respect entre les citoyens, les représentants de l'autorité et les institutions républicaines.

Ces politiques de prévention et de sécurité doivent alors s'adapter afin de répondre à diverses menaces d'où le fait que leur contexte d'intervention devient de plus en plus complexe. Il est alors primordial de concrétiser un « continuum » au service des actions de proximité, d'autant plus que les citoyens semblent pâtir de la confusion des rôles et ressentent une certaine impuissance des autorités (maire, préfet, autorité judiciaire...) à endiguer des phénomènes structurels directement liés au trafic de stupéfiants, à la délinquance des mineurs, à la hausse des souffrances psychiques ou encore au développement des marginalisations.

Dans ce contexte pour les élus urbains, les coopérations déjà existantes entre les acteurs locaux doivent alors être renforcées et développées, notamment autour du triptyque prévention, action répressive et réponse pénale quand bien même les conditions d'un dialogue régulier entre ces acteurs ne sont pas encore réunies dans l'ensemble du territoire.

Déroulé :

L'atelier devrait être divisé en 4 séquences réparties comme suit :

- 1- **Dépasser la méthode pour mettre en œuvre les politiques locales de sécurité et de prévention** – 15h45/16h15
- 2- **Vers un continuum de la prévention ?** – 16h15/16h45
- 3- **Débats** : 16h45/17h15 :
- 4- **Conclusion** 17h15/17h30 :